31/05/2016

Rapport

Réunion de concertation AFSCA - Organisations professionnelles des vétérinaires indépendants chargés de mission pour l'AFSCA

Présents :

J.-M. Dochy (JMD), DG Contrôle, Directeur général
Eddy Versele (EV), DG Contrôle, Directeur régional NL
Paul Mullier (PM), DG Contrôle, Directeur régional FR
Stefan Theuwis (ST), DG Contrôle, Directeur administration centrale
Lieven Vandemeulenbroecke (LVM), Chef d'UPC Fl. Or. et Président du groupe de travail « Gestion des CDM »
Myriam Logeot (MLO), inspecteur-vétérinaire, DG Contrôle, UNIC, rapporteur
Hadewich Lempens (HLS), inspecteur, DG Contrôle, UNIC, en remplacement de MLO
Henri Van Lierde (HVL), délégué IVDB
Patrick De Smet (PDS), président IVDB

Excusés :
Chris Landuyt (CL), délégué NGROD

Absents :
Dierenartsen in de VoedselKeten (DVK)
Vlaamse Dierenartsenvereniging (VDV)
Union Professionnelle Vétérinaire (UPV)
Conseil régional francophone de l'Ordre des Médecins vétérinaires (CRFOMV)

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Aspects financiers et budgétaires : adaptation des honoraires sur base de l'indice santé - projection 2017

3. Procédure « Organisation de réunions de concertation dans le cadre de la gestion des CDM »

4. Nouveau formulaire d'information pour la communication RA-UPC

5. Collaboration avec le secteur : formation « Contrôle de l'autocontrôle »

6. Divers :

   - Nouvelle composition du groupe de travail « Gestion des CDM »
   - Collaboration avec la faculté de médecine vétérinaire de l'UGent
   - Résultat de l'appel à candidatures de CDM vétérinaires
   - Nouvel appel à candidatures de CDM non vétérinaires

7. Points soumis par les représentants des CDM

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
1. Approbation de l'ordre du jour	Les points divers suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour : o IVDB : o Input des CDM o Les CDM aux Pays-Bas o Formation de base des vétérinaires/formations des vétérinaires officiels o Rôle de la faculté de médecine vétérinaire o Le groupe de travail CDM RA o Ordre des médecins vétérinaires : o Il semble qu'une réduction du nombre d'UPC (de 11 à 9 ou 8) soit envisagée. Pourquoi ? Quelles sont les implications possibles pour les CDM ? o Il arrive que le département Bien-être animal de la Région flamande demande encore des informations sur les infrastructures utilisées et les chiffres concrets (ex. : concernant l'abattage d'animaux non étourdis). Ces informations peuvent-elles être communiquées sur simple demande ?	L'ordre du jour a été approuvé avec l'ajout des points « divers ».	
2. Aspects financiers et budgétaires	**MLO** présente l'adaptation des honoraires et du supplément pour le certificat TRACES sur la base de l'index de santé du mois d'octobre 2016. Ce chiffre est encore provisoire (projection 2017). MLO souligne que vu qu'un saut d'indice avait été appliqué pour l'année 2015, il faudra désormais toujours appliquer une réduction de 2% (calculée sur base de l'année 2014) pour le calcul annuel des honoraires.		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
3. Procédure « Organisation de réunions de concertation dans le cadre de la gestion des CDM »	**MLO** présente la nouvelle procédure « Réunions de concertation dans le cadre de la gestion des CDM ». Cette nouvelle procédure a été rédigée suite à l'objectif opérationnel O3.1.3, point d'action 168. Cela fait déjà des années que l'AFSCA organise des réunions de concertation dans le but d'améliorer l'organisation et la communication avec les CDM. Il a désormais été décidé de fixer les modalités de ces réunions de concertation de manière structurée dans une procédure. MLO souligne qu'il s'agit d'une version provisoire qui doit encore être soumise au CCM et au groupe de travail « Gestion des CDM » pour remarques éventuelles. Les réunions de concertation se déroulent à deux niveaux ; celui de l'Administration centrale et celui de l'UPC. Un premier type de réunions de concertation est organisé au niveau de l'Administration centrale entre l'AFSCA et des organisations professionnelles de médecins vétérinaires. On y discute principalement de problèmes de politique. **HVL :** Parmi les membres de cette réunion figure l'Ordre des médecins vétérinaires, mais il convient de spécifier qu'il s'agit du Conseil supérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires. Ce dernier est habilité à assister à chaque réunion portant sur la profession de médecin vétérinaire, ce qui n'est pas le cas du Conseil régional de l'Ordre. MLO adaptera ce point dans la procédure. Un deuxième type de réunions de concertation consiste en des réunions techniques organisées au niveau de l'Administration centrale, comme le Groupe de travail CDM RA. On y discute plutôt de problèmes techniques ciblés relatifs aux tâches du CDM. Un troisième et dernier type de réunions de concertation est organisé au niveau de l'UPC ; entre l'UPC et les CDM (par cahier des charges). On y discute de problèmes techniques et organisationnels. Si les problèmes ne peuvent pas être résolus au niveau de l'UPC, ils seront transmis à l'Administration centrale pour suite utile. **JMD** demande aux organisations professionnelles de transmettre leurs remarques au sujet de la procédure pour le 30 juin 2016 au plus tard.	Dans la procédure, MLO remplacera l'Ordre des médecins vétérinaires par le Conseil supérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires. Les organisations professionnelles envoient leurs remarques concernant la procédure à MLO.	Au plus tard le 30 juin 2016. Au plus tard le 30 juin 2016.

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
	HVL : L'IVDB a récemment organisé deux formations de recyclage dont la dernière partie consistait en un brainstorming sur l'organisation des CDM. Il y a eu des protestations concernant la valorisation du CDM RA et le fait que l'IVDB ait pu approuver cette valorisation. **EVE** : Cette décision vous a effectivement été soumise lors de la dernière réunion de concertation ; vous avez alors donné votre accord. **HVL** : J'ai bel et bien reçu une proposition intéressante de la part d'un CDM ; l'organisation de réunions de concertation à l'UPC, non pas par cahier des charges mais par thème. Lors d'une telle réunion, un CDM devrait par ex. pouvoir aborder son problème personnel comme une problématique générale. Une problématique connue est par ex. l'imposition de différentes sanctions à un CDM qui a commis une erreur. **JMD** : Les problèmes personnels ne peuvent pas être discutés en groupe ; cela doit se faire avec les parties intéressées. S'il s'agit d'une problématique générale, alors celle-ci est discutée au niveau de l'Administration centrale. Nous souhaitons éviter que chaque UPC mène sa propre politique en matière de gestion des CDM ; nous aspirons à un fonctionnement uniforme entre les différentes UPC.Votre proposition va donc à l'encontre de ce principe. Je propose néanmoins la création d'un moment social à la fin de l'année, lors de signature de la convention d'exécution. Cela pourrait être un moment informel rassemblant les vétérinaires fonctionnaires et les CDM, au cours duquel ils auraient l'occasion de bavarder et de boire un verre ensemble. **LVM** : D'un point de vue pratique, cela n'est pas réalisable pour toutes les UPC. Pour l'UPC de Fl. Or., par exemple, cela signifie qu'il faudrait rassembler environ 100 CDM vétérinaires à cette occasion. **PDS** : À l'IVDB, nous recevons parfois des plaintes pour lesquelles nous ne savons pas à qui nous adresser, par ex. dans le cadre de problèmes chez Brucargo. **JMD** : Il s'agit de problèmes individuels et je vous ai toujours dit que vous pouviez me téléphoner à ce sujet. Je pourrais dès lors vous communiquer des informations sur ce cas spécifique dans la mesure du possible. Dans le cas de Brucargo, il n'y a plus de discussion		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
	possible une fois que l'UPC a initié l'enquête et constaté la fraude. Une décision est alors prise au niveau de l'Administration centrale. **PDS** : Est-il encore possible de discuter si un PV a été établi ? **JMD** : Non, cela n'est plus possible. Dans ce cadre, des directives ont récemment été élaborées pour les UPC quant aux mesures à prendre à l'égard d'un CDM lorsqu'une erreur a été constatée. Cela garantit un fonctionnement uniforme entre les UPC. **HVL** : Je constate tout de même qu'il existera toujours une part d'incompréhension entre les vétérinaires CDM et les vétérinaires fonctionnaires, mais cela aide néanmoins de connaître la personne en question. La manière dont vous communiquez entre vous est également très importante.		
4. Nouveau formulaire d'information pour la communication RA-UPC	**LVM** présente le nouveau formulaire d'information. Celui-ci a été établi suite à l'enquête menée auprès des CDM RA en 2013 ; il a été constaté que la mise en page du formulaire d'information n'était pas claire et que les CDM RA ne recevaient que peu ou pas de feed-back après avoir envoyé un formulaire d'information. Une nouvelle enquête concernant le formulaire d'information a été lancée auprès des UPC et des CDM RA en 2016. Il en découle qu'il faut redéfinir par quels canaux d'information les différentes informations doivent être communiquées. Il convient de mieux expliquer comment remplir le formulaire d'information et comment fournir un feed-back aux RA. La problématique a été abordée par le groupe de travail CDM RA et il a été décidé de fusionner le formulaire d'information actuel et le formulaire de défaut d'identification en un seul et même formulaire d'information. LVM passe en revue les informations figurant sur le nouveau formulaire d'information. **HVL** : Le CDM/RA doit-il transmettre ce formulaire d'information en cas de bien-être des animaux aux Régions ou est-ce à l'UPC de le faire ? **LVM** : Le CDM/RA doit l'envoyer directement aux Régions. **HVL** : Des inspecteurs du bien-être animal ont-ils déjà été désignés ? **JMD** : Oui, une procédure de recrutement d'une dizaine d'inspecteurs		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
	aurait entre-temps été lancée. **HVL** : J'estime que le CDM/RA qui établit le formulaire d'information doit pouvoir se protéger à cet égard. Existe-t-il une preuve que le formulaire d'information a été envoyé et reçu ? **LVM** : S'il est envoyé par e-mail, le CDM/RA a une preuve d'envoi. Il n'y a pas d'accusé de réception. **JMD** : Jusqu'ici, nous n'avons constaté aucun problème à ce sujet. **PDS** : Le même problème se pose également pour les vétérinaires praticiens. Lorsqu'ils font une notification à l'UPC, ils ne reçoivent eux aussi que peu ou pas de feed-back. Cela génère beaucoup de frustration. Le vétérinaire devrait au moins recevoir un accusé de réception. **JMD** : Il n'est pas réalisable pour l'UPC de faire cela pour chaque document reçu de la part du CDM/RA. **HVL** : Le CDM/RA pourrait néanmoins prendre ses précautions en envoyant systématiquement ce formulaire d'information par e-mail/fax. Je pense d'ailleurs que le CDM devrait en fait pouvoir rédiger lui-même un PV. **JMD** : Non, cela n'est pas possible selon la législation. **HVL** : Je pense également qu'il convient de souligner dans la nouvelle procédure de communication entre l'UPC et les CDM que l'UPC fournit d'office un feed-back au CDM en ce qui concerne le formulaire d'information. Le CDM et l'UPC ont des obligations. **JMD** : Je ne suis pas d'accord. En tant qu'organisation, nous sommes en effet soumis à des obligations administratives. Si nous vous expliquons que nous allons appliquer cela de cette manière, cela se passera comme ça. Si vous avez des questions concernant un dossier, vous pouvez vous adresser à moi. J'espère qu'il est clair pour vous qu'en tant qu'organisation, nous souhaitons travailler de manière transparente. **EVE** : Un problème de communication a clairement été constaté, tant pour l'UPC que pour les CDM. C'est pourquoi nous avons abordé cette problématique au sein du groupe de travail et proposé une solution. **HVL** : Cette nouvelle procédure constitue une étape importante vers une meilleure communication entre les UPC et les CDM.		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
5. Collaboration avec le secteur : formation « Contrôle de l'autocontrôle »	**MLO** informe les membres de la réunion de la collaboration avec le secteur des abattoirs dans le cadre de la formation « Contrôle de l'autocontrôle dans les abattoirs ». Le secteur a demandé la même formation que celle que nous avons donnée en 2015. Le secteur donnera la première partie « Autocontrôle dans les abattoirs » lors d'un symposium qui aura lieu le 7 juin 2016. Les progrès en matière de sécurité alimentaire seront alors abordés, ainsi que les outils existants pour responsabiliser les responsables qualité dans leur travail. Le public cible est constitué des responsables qualité et des membres de la direction des abattoirs. Cette formation vise à convaincre également les membres de la direction d'améliorer l'autocontrôle dans les abattoirs. La deuxième partie sera donnée par nos inspecteurs ; les séances NL commenceront à partir de la mi-septembre 2016 et les séances FR à partir d'octobre 2016.		
6. Divers ***- Nouvelle composition du Groupe de travail « Gestion des CDM »*** ***- Collaboration avec la faculté de médecine vétérinaire de l'UGent***	MLO communique la nouvelle composition du groupe de travail Gestion des CDM à titre d'information. MLO fait savoir que la collaboration avec l'UGent dans le cadre d'un trajet de formation à l'AFSCA pour les étudiants de dernière année débutera enfin à partir de l'année académique prochaine 2016-2017. Il a fallu plus de 2 ans pour que l'UGent réagisse à notre proposition. La collaboration vise à sensibiliser les étudiants de dernière année à l'existence et aux activités de l'AFSCA dans les différents secteurs. **PDS** : Je trouve qu'il serait intéressant de permettre aux stagiaires d'accompagner les experts CDM. Ils devraient dans ce cadre recevoir leurs points/heures de formation continue. Cela représenterait également une valeur ajoutée pour les CDM vu qu'ils devraient s'y préparer. **ST** : Ce système existe déjà, mais l'UGent ne souhaite plus collaborer de cette façon avec les experts CDM. **JMD** : Je ne crois pas non plus que cela représente une valeur		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
- Résultat de l'appel à candidatures de CDM vétérinaires ***- Nouvel appel à candidatures de CDM non vétérinaires***	ajoutée pour vous ; vous n'apprendrez rien de nouveau au sujet de l'inspection de cette manière. Il a fallu longtemps avant que cette collaboration avec l'UGent ne puisse commencer. Ce stage avec accompagnement des inspecteurs est intéressant pour permettre aux étudiants de se familiariser davantage avec le travail de l'AFSCA. La collaboration avec l'ULg existe déjà depuis plusieurs années. MLO présente les résultats de l'appel à candidatures de CDM vétérinaires publié le 6 novembre 2015. MLO informe les membres de l'assemblée du nouvel appel à candidatures publié le 14 avril 2016 pour les CDM bio-ingénieurs, ingénieurs industriels, masters en bacheliers.		
7. Points des représentants ***De l'IVDB :*** *- Input des CDM*	**HVL** : Comme dit précédemment, j'ai reçu de nombreuses remarques sur l'organisation des CDM lors d'un brainstorming avec les CDM. En voici quelques unes : *« Les CDM doivent représenter une valeur ajoutée pour l'opérateur »* **JMD** : La valeur ajoutée la plus importante du CDM est l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un rôle important du CDM ; nous devrions le souligner davantage. **HVL** : Je trouve que les CDM n'ont pas l'opportunité de prendre assez d'initiatives pour atteindre les objectifs. Ils doivent suivre les		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
	instructions à la lettre ; cela en décourage plus d'un. J'ai moi-même toujours organisé mon travail et l'Administration centrale n'était pas d'accord. **JMD** : Chacun a sa propre interprétation et sa propre manière de mettre les choses en œuvre. Les instructions sont nécessaires pour garantir une exécution uniforme des tâches telle que prescrite par la législation. Si le CDM souhaite tout de même travailler à sa manière, alors il n'est pas couvert par l'AFSCA en cas de problème. *« D'accord pour travailler le samedi et le dimanche »* *« Répartition équitable du paquet d'heures entre les CDM »* *« Davantage de communication entre les secteurs PRI et TRA »* *« Suppression de la pause obligatoire après 6 heures »* **JMD** : Elle a déjà été supprimée. Chaque CDM a néanmoins le droit de prendre une pause. Toutefois, il est vrai que des sanctions suivront si nous constatons que quelqu'un est trop fatigué pour bien faire son travail parce qu'il n'a pas pris assez de pauses, ou que quelqu'un n'est pas au travail et a négligé de se désinscrire. *« Si lors d'une inspection, une entreprise TRA s'avère fermée, le temps perdu ne sera pas remboursé. »* **JMD** : C'est rarement le cas pour le secteur TRA. *« Outre ses tâches administratives, le CDM RA doit également faire des inspections »* **EVE** : Nous travaillons actuellement à la création de KPI que les RA devront atteindre pour avoir droit à la valorisation. **PDS** : On dit souvent que le CDM RA utilise son temps pour faire d'autres choses en dehors de son travail. **JMD** : Nous devons contrôler cela, mais il nous faut d'abord des cas		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
	concrets. Chacun doit connaître son rôle et être rémunéré selon sa fonction. Vous devriez lancer une enquête de satisfaction comme nous le faisons ; d'abord constater ce qui ne va pas/ce qui génère de la frustration, puis examiner comment y remédier. **HVL** : Dans ce cadre, je souhaiterais créer une petite commission qui discuterait de ces problèmes et essaierait de trouver des solutions.		
- Les CDM aux Pays-Bas	**HVL** demande si l'AFSCA a des plans similaires comme le NVWA concernant la modification des contrats des CDM. **JMD** répond que l'AFSCA n'a pas de plans dans ce sens-là.		
- Formation de base des vétérinaires/formations des vétérinaires officiels	**HVL** : Selon la législation européenne, il existe une liste des formations continues obligatoires pour les vétérinaires officiels. Tous ces thèmes sont-ils enseignés à l'UGent ? **ST** : Oui, le Professeur Houf m'a fait savoir que ces thèmes étaient en grande partie enseignés à l'UGent.		
- Rôle de la faculté de médecine vétérinaire *- Le groupe de travail CDM RA*	Il a déjà été répondu aux deux derniers points pendant la réunion.		
De l'Ordre des médecins vétérinaires : *- Il semble qu'une réduction du nombre d'UPC (de 11 à 9 ou 8) soit envisagée. Pourquoi ? Quelles sont les implications possibles pour les CDM ?* *Il arrive que le département Bien-être animal de la Région flamande demande encore des informations sur les infrastructures utilisées et les chiffres concrets (ex. : concernant l'abattage d'animaux*	**JMD** informe les organisations professionnelles de la potentielle fusion des UPC. Celle-ci aurait pour but de disposer de C/I plus compétents pour une plus grande région. Cette proposition doit encore être approuvée par le Ministre.		

Agenda / Ordre du jour	Bespreking / Discussion	Beslissing / Décision	Uitvoering / Délai
non étourdis). Ces informations peuvent-elles être communiquées sur simple demande ?			